

Écho du terrain

Réussir l'implantation de prairie : le Ceta de Morteau sur le terrain !

Suite à une formation Vivea l'hiver dernier sur le thème de la régénération de prairies, certains adhérents du Ceta sont passés de la théorie à la pratique. Bonne occasion pour le groupe de visiter et d'échanger autour d'une implantation récente.

C'est en présence de Jean-Marie Curtil, conseiller en productions fourragères à la Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90 qu'une quinzaine d'agriculteurs se sont réunis le 28 septembre pour analyser les pratiques d'implantation de la prairie et le choix du mélange utilisé visant à l'amélioration de la qualité de la flore d'une prairie naturelle.

Que faire quand la flore se dégrade ? Alain Billod, agriculteur à Morestan sur les hauteurs de Grand'Combe-Châteleu, a décidé d'en finir avec la prolifération des grandes berces de la famille des ombellifères, qui couvrent la majorité d'une de ses prairies, et qui étouffe trèfle, dactyle et autres graminées de bonnes valeurs.

Le début de l'échange s'est d'abord articulé autour de la lecture de l'analyse de sol de la parcelle par Jean-Marie Curtil pour prendre en compte toutes ses particularités.

L'analyse de sol permet de situer la teneur en matière organique, le pH en lien avec le calcium, le niveau de fertilité de par les éléments nutritifs, la capacité d'échanges cationiques et son taux de saturation. Tous les clinotants sont au vert, reste à tenir compte dans le raisonnement de la fertilisation, en particulier azo-

tée, profitable aux espèces indésirables comme la grande berce, le rumex, dont les facteurs de prolifération ont été précisés.

Ensuite, l'agriculteur a présenté les étapes de la mise en place de l'implantation de sa prairie avec un itinéraire classique après labour, suivi de deux passages de herse rotative avant le semis, matériel que l'agriculteur a décidé d'acquérir d'occasion. Un mélange prairie multi-espèces pour la fauche à base de graminées et de légumineuses a été semé à 30 kg / ha.

Les agriculteurs ont pu observer la levée des jeunes plantules suite au semis du 2 septembre avec un rappel des stades de résistance aux grands froids à atteindre avant l'hiver. Quelques conseils de fertilisation et d'exploitation de la future prairie ont été rappelés pour préserver les légumineuses et limiter le retour des espèces indésirables.

Les agriculteurs ont beaucoup échangé et demandé avis au conseiller sur toutes les étapes de l'implantation à la conduite pour pérenniser cette culture d'herbe qui permettra de mieux valoriser la ration de base.

Alexandra Raymond,
Chambre interdépartementale
d'agriculture 25-90

Introduction d'un bovin

Prise de sang à réaliser 15 à 30 jours après introduction

La France s'engage dans un programme d'éradication de la maladie IBR. Un nouvel arrêté ministériel renforce la surveillance des cheptels à risque et vise à limiter les contaminations dans le circuit commercial. Les nouvelles mesures seront appliquées localement à partir du 1^{er} décembre 2016.



Changement de règle pour l'IBR à partir du 1^{er} décembre 2016. Désormais, la prise de sang d'introduction d'un bovin devra être réalisée entre 15 et 30 jours après son arrivée. Cette règle s'applique quel que soit l'âge de l'animal, sa provenance et le motif d'arrivée dans l'élevage (achat, pension...). L'isolement des animaux jusqu'à réception des résultats reste primordial en terme de prévention

sanitaire.

Pourquoi un tel changement ?

Le constat a été fait que la plupart des nouvelles contaminations provenaient de l'introduction d'animaux infectés et qui s'étaient contaminés lors du transit. Or, il faut en général plus de 15 jours de séroconversion pour que le test IBR détecte les anticorps liés à

Attention

À partir du 1^{er} décembre 2016, la règle à l'introduction change. La prise de sang d'introduction d'un bovin doit désormais être réalisée entre 15 et 30 jours après son arrivée en raison des nouvelles dispositions réglementaires IBR.

une nouvelle infection. Si l'on fait l'hypothèse d'une possible contamination au dernier moment lors du transit, cette nouvelle règle qui décale la période de réalisation de la prise de sang va permettre de détecter au mieux cette éventuelle contamination récente de l'animal introduit. Mais l'isolement du bovin introduit reste bien sûr impératif ! Pour certains élevages et si le transport est direct, sans rupture de charge depuis un cheptel indemne, il est possible de bénéficier d'une dérogation au dépistage de l'IBR, en remplissant un formulaire co-signé par les éleveurs de départ et d'arrivée (demande à adresser en amont au GDS). Mais attention : toute demande de dérogation au dépistage de l'IBR comporte une part de risque. Et l'animal introduit doit être dépisté en BVD s'il n'est pas déjà garanti non IPI.

GDS 25

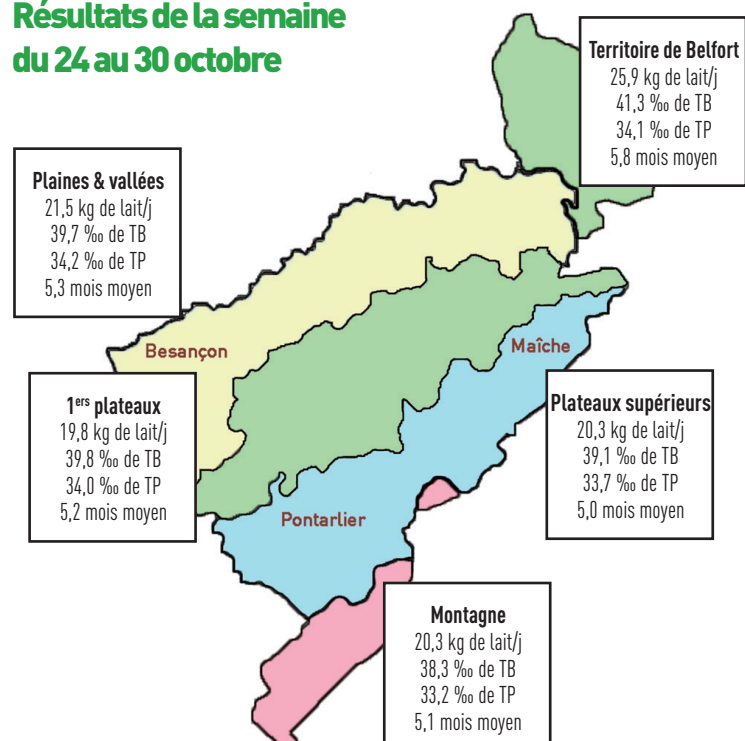
Flash qualité lait

Tableau du taux protéique (TP)

	juillet	août	septembre
2015	31,1	32,7	34,1
2016	32,0	32,4	33,0

En septembre, le TP moyen est inférieur à celui de l'année dernière.

Résultats de la semaine du 24 au 30 octobre



Conseil : Ne négligez pas les besoins en eau des veaux, même pendant la période d'allaitement.

Se former avec l'AIF

Calcul du prix de revient pour une culture de céréale

Une formation sur le coût de production d'une production végétale et les innovations agronomiques vous est proposée par CERFRANCE Alliance Comtoise en partenariat avec la coopérative Terre Comtoise. Des outils pour booster la performance économique des exploitations !

Avec des cours volatiles depuis plusieurs années, des volumes de production aléatoires comme le confirme la campagne 2016, la baisse des primes Pac et le maintien d'un niveau de charges important, les producteurs de céréales se doivent d'optimiser leur marge de production.

Ils ont besoin pour cela d'outils de pilotage et d'outils d'aide à la décision qui apportent des éléments de réponse aux questions qui, plus que jamais, nécessitent un éclairage :

- Les méthodes de production actuelles sont-elles les plus rentables ?
- Y-a-t-il des itinéraires techniques plus performants et/ou plus économiques ?
- Comment mesurer la rentabilité de l'itinéraire ?
- Comment appréhender le changement et savoir s'adapter ?
- Quelles sont les stratégies de commercialisation existantes ?

■ Oser changer et innover pour être là demain

Mesurer ensemble, structurer,

comprendre, évaluer et analyser les écarts permet d'avoir le recul nécessaire à une prise de décision dans la sérénité.

Pour ce faire, il faut allier les connaissances d'innovation agronomique et de calcul des prix de revient. Concrètement, il s'agit d'établir une hypothèse début de campagne corrigée en fonction des interventions réalisées et également au fur et à mesure que les rendements escomptés de la culture se précisent.

■ Anticiper dans un environnement incertain permet à partir de points d'appui solides de limiter les inconnues et ainsi diminuer le stress

Ainsi tout au long de l'année le producteur sait où il va sur ses différentes cultures. Comme il connaît les charges et produits fixes de son exploitation, il peut anticiper sur un bon ou mauvais résultat, en prenant les dispositions qui s'imposent, en gestion de trésorerie, en matière d'investissement ou autres décisions stra-

tégiques (techniques culturales, matériel innovant...).

■ Gérer c'est prévoir et, pour bien prévoir, il faut les bons outils

Au cours de cette formation, les participants bénéficieront d'apports techniques et calculeront leur prix de revient économique. Ce calcul prendra en compte des éléments déjà connus : frais semences, travail du sol ... mais également des données prévisionnelles : traitements, fertilisation ... qui pourront tout au long de la campagne être ajustées pour aboutir au résultat définitif après récolte (une fois le rendement et prix de vente connus).

Pour gagner en efficacité, ce calcul sera effectué sur la culture du blé car la méthodologie, une fois acquise, est facilement transposable aux autres cultures.

Inscrivez dès à présent les dates du 5 et 12 janvier sur votre agenda (et prenez contact avec l'AIF 03 81 65 52 37 ou CERFRANCE Alliance Comtoise 03 81 65 52 41 ou Terre Comtoise 03 70 11 14 44).